



Canadian Tourism
Commission

Commission canadienne
du tourisme

NEGOTIATED REQUEST FOR PROPOSAL ADDENDUM # 03

NRFP # CTC-2013-NK-01 Event Management Services

Close Date/Time:

January 17, 2014
14:00 hours
Pacific Time

Issue Date: January 15th, 2014 **From:** CTC Procurement

To: All Vendors **E-mail:** procurement@ctc-cct.ca

Following are three (3) amendment(s) to the requirements of the above noted RFP.

- 1) Section C.2.3.3 item i) is hereby revised as follows:
 - i) Provide security for Canada Media Marketplace;

- 2) Section C.2.4.3 the following two items are hereby removed:
 - b) Third party audited financial statements at the Contractor's cost; and
 - c) The results of the auditor's report (including statement of unadjusted audit terms) to be provided to the CTC if and when requested.

- 3) Section C.2.6.1 the following two items are hereby removed:
 - iv) pre and post tour information and selection options;
 - v) day tour information and selection options;

Below are the answers to questions submitted in regards to the above noted NRFP as of January 9th, 2014.

Q1. In reference to Section C.2.3.2 Scope of Services, "[...] a) Attend CTC training on and strict adherence to the most current CTC Brand Standards", can this training be done over the phone or on-line? If not, what is the length of time for the training and will the CTC provide travel expenses?

Response: Training will be done online and should take no more than 4hrs.

Q2. In reference to Section C.2.6.1 Preferred Suppliers, “[...]CTC will be responsible for securing the information technology supplier that will provide the following services: a) Event website and equivalent mobile site development, enhancements and management, including copywriting. [...]”. We have the following questions:

- 1) Is CTC paying for the IT supplier or does Canada Media Marketplace pay?
- 2) Proponent requests references that the IT supplier has successfully completed a business-to-business event with appointments by Partners and Media as this is an element that is critical to the success of the event.
- 3) Does IT supplier have an invoicing function in application?
- 4) Does IT supplier have ability to capture hotel accommodation, travel and ground transportation, email confirmations and communications and corresponding reports?
- 5) How will training and any costs associated with trained be handled? Will CTC cover these costs?

Response: The CTC is currently working to identify an IT supplier for both Canada Media Marketplace and GoMedia Marketplace. The CTC will work with the Contractor to ensure all requirements of the IT supplier are captured (i.e. invoicing function, ability to capture specific info, etc.). The CTC, with input from the Contractor, will then work with the IT supplier to ensure these requirements are met. Onboarding/training costs of IT supplier will be the responsibility of the CTC. For the purposes of your proposal response, please include this cost as \$55,000.00.

Q3. In reference to Section C.2.6.1 Preferred Suppliers, “[...]iii) Northern Lights Awards online submissions”. If we are currently using an on-line supplier can we continue to use? Or can proponent see a test of the new IT supplier awards program and references?”

Response: This can be included as an optional item in your proposal. As stated above (see response to Q2), we have yet to select an IT supplier, therefore, we are not able to provide a test of the new IT supplier award program and references.

Q4: In reference to Section C.2.8 Budgetary Responsibilities, “The CTC is responsible for the budget of the following items:

- Professional development programming;
- Northern Lights Awards show post-production work;”

Does this mean that CTC will fund these items and they are separate from the self-funded event budget?

Response: Yes, the CTC will pay for these items.

Q5: Can you please provide the expense side of the budget for both Event A and B? The RFP clearly outlines the revenue side, but it is unclear as to what expenses the revenues are expected to cover.

Response: The expense side of the budget, for both Event A and Event B, is described in the statement of works under Section C.1 and Section C.2. Your proposal should detail the cost at which you are able to execute this work. Budgetary responsibilities are shown in Sections C.1.8 and C.2.8 for Event A and Event B.

Q6: For both Event A and Event B, who is the technology provider for the registration and partnering for each show?

Response: See response to Q2.

Q7: What does the CTC/Event owner consider to be the current top three successes and challenges for both Event A and Event B?

Response: The shortlisted proponents will be given a chance to ask this type of questions to the CTC during the presentation period. Your proposal should highlight your successes and challenges that your event management company has overcome.

Q8: For both Event A and Event B, what are the registration fees for each Event and are they set?

Response: Please see the event websites (under Partners) for fee listings. Fees are not set for the term of this NRFP.

Q9: For both Event A and Event B, can you provide a breakdown of 2013 sponsorship revenues and the prospectus associated with their offering?

Response: Past sponsorship revenues are described in the RFP as a total amount. No breakdown will be provided at this time.

Q10: For both Event A and Event B, who have the keynote speakers been in the past? Are they contracted by the Event manager or by the CTC directly?

Response: The CTC is responsible to contract keynote speakers for professional development. Sponsors are free to enhance their sponsored events with keynote speakers and are solely responsible for the cost of these program elements. Speakers are recognized leaders in their fields. Past speakers include Keith Bellows Editor in Chief of National Geographic Traveler Magazine and celebrated anthropologist, author and explorer Wade Davis.

Q11: For both Event A and Event B are there breakdowns of attendees by media type (print vs. social vs. bloggers, etc.), and numbers of each?

Response: CTC will not provide an exact breakdown of media attendees by media type. A large portion of media attendees are from print and online outlets. Blogger attendance is increasing.

Q12: For both Event A and Event B, in reference to Q4 and Q12 in the NRFP, please clarify what is meant by sub-contractors. Is this meant to reference contractors for services such as audio visual provider, display contractor, airline and such OR is this meant to reference the sub-contracting / outsourcing of proponents labour?

If it's meant to be service providers, how can proponent submit lists of sub-contractors when future venues and locations have not been identified?

Response: A Sub-contractor would be any supplier that you would contract with to complete the work described in Section C.1 and/or Section C.2 on behalf of the Proponent. If you are not able to fully complete the list of sub-contractors because the future venues and locations have not been identified please note this in your proposal.



Commission canadienne
du tourisme

Canadian Tourism
Commission

DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS – ADDENDA 3

DDPN n° CCT-2013-NK-01 Services de gestion d'événements

Date et heure limites

Le 17 janvier 2014
à 14 h
(heure du Pacifique)

<u>Date de publication :</u>	Le 15 janvier 2014	<u>Expéditeur :</u>	Service de l'approvisionnement de la CCT
-------------------------------------	--------------------	----------------------------	--

<u>Destinataires :</u>	Tous les fournisseurs	<u>Courriel :</u>	procurement@ctc-cct.ca
-------------------------------	-----------------------	--------------------------	------------------------

Nous avons apporté les trois (3) modifications suivantes aux exigences de la DDPN indiquée ci-dessus.

- 1) L'alinéa i) de la section C.2.3.3 est révisé comme suit :
 - i) fournir les services de sécurité à Canada Media Marketplace;

- 2) Dans la section C.2.4.3, les deux alinéas suivants sont supprimés :
 - b) des états financiers ayant fait l'objet d'une vérification par une tierce partie, aux frais de l'entrepreneur;
 - c) les résultats du rapport du vérificateur, qui seront fournis à la CCT au besoin et sur demande.

- 3) Dans la section C.2.6.1, les deux alinéas suivants sont supprimés :
 - iv) les renseignements sur les voyages avant et après l'événement ainsi que les options de sélection;
 - v) les renseignements sur les visites d'une journée ainsi que les options de sélection.

Voici les réponses aux questions présentées en date du 9 janvier 2014 relativement à la DDPN indiquée ci-dessus.

Q1 : La section C.2.3.2 (Portée des services) précise qu'il faut « [...] a) participer aux formations de la CCT sur l'identité de marque et respecter en tous points les dernières *Lignes directrices relatives à l'identité de la marque de la CCT* ». Ces formations peuvent-elles se donner par téléphone ou en ligne? Si non, quelle en sera la durée, et la CCT remboursera-t-elle les frais de déplacement?

Réponse : Ces formations se donneront en ligne et ne devraient pas durer plus de quatre heures.

Q2 : La section C.2.6.1 (Fournisseurs privilégiés) précise qu' « Il reviendra à la CCT de choisir le fournisseur de technologies de l'information qui assurera les services suivants : a) la conception, l'amélioration et la gestion du site Web de l'événement et de la version mobile du site, y compris la rédaction du contenu. [...] ».

1) Qui paiera les honoraires du fournisseur : la CCT ou Canada Media Marketplace?

2) Le soumissionnaire peut-il demander des exemples de projets confirmant que le fournisseur de technologies de l'information a mené à bien un événement interentreprises avec des partenaires et des médias, puisqu'il s'agit d'un aspect essentiel du succès de l'événement?

3) Le fournisseur de technologies de l'information a-t-il prévu une fonction de facturation dans son application?

4) Le fournisseur de technologies de l'information peut-il enregistrer l'information sur les chambres d'hôtel, les déplacements et le transport terrestre, les confirmations et communications par courriel et les rapports correspondants?

5) Qu'en est-il de la formation et des frais afférents? La CCT couvrira-t-elle ces frais?

Réponse : La CCT s'efforce actuellement de trouver un fournisseur de technologies de l'information pour Canada Media Marketplace et le Carrefour GoMedia. Elle s'assurera, en collaboration avec l'entrepreneur, que toutes les exigences soient données au fournisseur de technologies de l'information (à savoir la fonction de facturation, la possibilité d'enregistrer certains renseignements, et ainsi de suite). Avec le concours de l'entrepreneur, la CCT travaillera ensuite avec le fournisseur de technologies de l'information pour s'assurer que ces exigences sont respectées. La CCT couvrira les frais d'intégration et de formation du fournisseur de technologies de l'information. Veuillez faire apparaître ces frais à hauteur de 55 000 \$ dans votre proposition.

Q3 : Dans la section C.2.6.1 (Fournisseurs privilégiés), il est question des « [...] iii) soumissions en ligne pour les prix Northern Lights ». Si nous faisons déjà appel à un fournisseur de services en ligne, pourrions-nous continuer de faire appel à lui? Ou encore, le soumissionnaire peut-il voir un échantillon du programme de prix et des exemples de projets du nouveau fournisseur de technologies de l'information?

Réponse : Il peut s'agir d'un service optionnel, que vous pouvez choisir d'inclure ou non dans votre proposition. Comme nous le mentionnons ci-dessus (dans la réponse à la question 2), nous n'avons pas encore sélectionné le fournisseur de technologies de l'information; c'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de fournir un échantillon du programme de prix et des exemples de projets du nouveau fournisseur de technologies de l'information.

Q4 : La section C.2.8 (Responsabilités budgétaires) précise que « La CCT sera responsable du budget relatif aux éléments suivants : [...] »

- le programme de perfectionnement professionnel;
- le travail post-production suivant les prix Northern Lights; [...] ».

Cela veut-il dire que la CCT financera ces éléments, qui sont distincts du budget d'événements autofinancés?

Réponse : Oui. La CCT financera ces éléments.

Q5 : Pourriez-vous donner des éclaircissements sur la partie « dépenses » du budget pour les événements A et B? La DDPN indique clairement la partie « recettes » du budget, sans toutefois préciser les dépenses qu'elles sont censées financer.

Réponse : La partie « dépenses » du budget pour les événements A et B est décrite dans l'Énoncé des travaux, dans les sections C.1 et C.2. Dans votre proposition, vous devez indiquer en détail le coût auquel vous pouvez exécuter ces travaux. Les sections C.1.8 et C.2.8 font état des responsabilités budgétaires en ce qui a trait aux événements A et B.

Q6 : Pour les événements A et B, qui est le fournisseur de technologies pour l'inscription et les partenariats dans le cadre de chaque événement?

Réponse : Veuillez vous reporter la réponse apportée à la question 2.

Q7 : Qu'est-ce que la CCT, à titre de responsable des événements, considère actuellement comme les trois plus grandes réussites et les trois plus grands défis des événements A et B?

Réponse : C'est le genre de questions que les soumissionnaires présélectionnés pourront poser à la CCT au cours de la période de présentation. Nous donnerons cette information au(x) soumissionnaire(s) retenu(s). Dans votre proposition, vous devez faire ressortir les succès que vous avez remportés et les défis que vous avez relevés comme gestionnaire d'événements.

Q8 : Quels sont les frais d'inscription à chacun des événements A et B et ces frais sont-ils fixes?

Réponse : Veuillez consulter les sites Web des événements (rubrique « Partenaires ») pour prendre connaissance de la liste des droits d'inscription. Ces frais ne sont pas fixés pour toute la durée de cette DDPN.

Q9 : Pour les événements A et B, pouvez-vous fournir la décomposition des recettes provenant des commandites en 2013 et le prospectus relatif aux services offerts?

Réponse : La DDPN indique le montant total des recettes provenant des commandites des années précédentes. Nous ne fournissons pas de décomposition pour le moment.

Q10 : Qui étaient les conférenciers principaux des événements A et B? Qui fait appel à leurs services : le gestionnaire des événements ou la CCT directement?

Réponse : La CCT fait directement appel aux services des conférenciers principaux pour les activités de perfectionnement professionnel. Les commanditaires peuvent, à leur gré, améliorer les activités qu'ils commanditent en faisant appel à des conférenciers principaux et sont seuls responsables du financement de cet aspect de leurs programmes. Les conférenciers sont des chefs de file reconnus dans leur domaine : ont ainsi été invités Keith Bellows, rédacteur en chef du *National Geographic Traveler Magazine*, et Wade Davis, éminent anthropologue, auteur et explorateur.

Q11 : Pour les événements A et B, quelle est la répartition des participants par type de médias (imprimés et sociaux, blogueurs, etc.) et le nombre de participants pour chaque média?

Réponse : La CCT ne diffuse pas la répartition exacte, par type de médias, des participants représentant les médias. La majorité d'entre eux viennent des médias imprimés et électroniques. Les blogueurs sont de plus en plus nombreux à participer aux événements.

Q12 : Pour les événements A et B, par rapport à la Q4 et à la Q12 de la DDPN, pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « sous-traitants »? Ce terme désigne-t-il les entrepreneurs qui devront assurer des services comme l'audiovisuel, l'affichage et le transport aérien, ou bien des sous-traitants auxquels le soumissionnaire ferait appel pour externaliser son travail?

S'il s'agit des fournisseurs de services, comment le soumissionnaire pourra-t-il fournir la liste des sous-traitants alors que la ville et le lieu d'organisation de l'événement ne sont pas connus?

Réponse : Nous entendons par « sous-traitants » les fournisseurs auxquels le soumissionnaire ferait appel pour exécuter en son nom les travaux décrits dans les sections C.1 ou C.2. Si vous n'êtes pas en mesure de dresser la liste complète de vos sous-traitants parce que la ville et le lieu d'organisation de l'événement ne sont pas encore connus, veuillez l'indiquer dans votre proposition.